

Autorité
de la concurrence



JCA – SAGEMCOM

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« L'opération notifiée porte sur le projet d'acquisition par la société JCA Acquisition Company Limited de l'intégralité du capital et des droits de vote des sociétés SAGEMCOM B SAS et SAGEMCOM ENERGY & TELECOM TUNISIE.

Le secteur concerné par l'opération est celui de la fourniture de service de production de composants électroniques. »

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.